



L'IFCIC & les filières des Patrimoines et de l'Architecture

Vous êtes architecte, gestionnaire de monuments historiques, de parcs et jardins, marchand, entreprise relevant des filières des patrimoines et de l'architecture ?

Vous souhaitez favoriser votre développement, soutenir votre trésorerie ?

L'IFCIC facilite votre accès au crédit grâce à deux solutions de financement : la garantie bancaire et le prêt.

La passion
de la culture.
L'expertise
du financement.

www.ifcic.fr

Institut pour le Financement
du Cinéma et des
Industries Culturelles **ifcic**

L'IFCIC & les filières des Patrimoines et de l'Architecture

L'IFCIC facilite l'accès au financement aux entreprises, associations et fondations des filières des Patrimoines et de l'Architecture grâce à ses deux outils de financement : la garantie bancaire et le prêt. Etablissement spécialisé familier des besoins de financements des entreprises culturelles et créatives, l'IFCIC offre aux structures privées, en plus de ses garanties et/ou ses prêts, son expertise bancaire et financière.

La garantie IFCIC :

- s'applique à **tous types de crédits bancaires** : court, moyen ou long terme, crédit-bail...
- couvre de **50% à 70%** du montant du crédit
- constitue un déclencheur déterminant de l'intervention des banques

Les prêts IFCIC :

- sont remboursables sur des durées allant de **2 à 10 ans**
- ne comportent **aucune sûreté** prise sur l'emprunteur (absence de délégation d'assurance, nantissement de fonds de commerce, caution...)
- peuvent prendre la forme de prêts participatifs (quasi fonds-propres)
- interviennent généralement pour des besoins de financement complexes à appréhender ou lorsque l'action des banques peut être limitée, notamment par certains ratios financiers

→ *exemples* : participation aux plans de financement d'opérations de transmission ou reprise d'entreprises, de travaux ou d'équipements...

L'IFCIC DISPOSE DE MOYENS RENFORCES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DES FILIERES DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Dans le contexte de la crise sanitaire, les moyens de l'IFCIC en faveur des entreprises culturelles et créatives ont été renforcés. En complémentarité avec les outils d'accompagnement du ministère de la Culture, l'IFCIC finance :

- **les besoins de trésorerie liés à la crise sanitaire** : prêt de trésorerie à taux bonifié et renforcement des capacités en garantie
- la préparation de la **relance de l'activité et le maintien d'une capacité d'investissement à l'issue de la crise** :
 - garantie en faveur de prêts dont les modalités d'amortissement sont revues par les banques afin d'alléger la charge de la dette
 - prêt de l'IFCIC sur une durée maximale portée à **10 ans**

→ *exemples* : renforcement de trésorerie, financement de la réouverture des lieux (besoin en fonds de roulement, communication...), digitalisation des visites, élargissement des usages...

L'IFCIC & les filières des Patrimoines et de l'Architecture

OBTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'IFCIC

1/ Eligibilité

- Toutes formes de structures juridiques (entreprise, association ou fondation)
- Tous types de besoins de financement

S'agissant des prêts directs de l'IFCIC, l'entreprise ne doit pas être « en difficulté » au sens des réglementations européennes ou nationales (absence de procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, fonds propres supérieurs à la moitié du capital social avant crise sanitaire).

2/ Prendre contact avec l'IFCIC pour un premier échange - vos contacts privilégiés :

Monica DRAGAN, chargée d'affaires crédits aux entreprises - dragan@ifcic.fr

Odile BERNARDI, attachée commerciale – bernardi@ifcic.fr

3/ Constituer et adresser la demande de prêt auprès de l'IFCIC et/ou de sa banque s'agissant de la garantie

[Formulaire de demande de garantie IFCIC](#)

[Dossier de demande de prêt IFCIC](#)

L'IFCIC

Créé en 1983, l'IFCIC est un établissement de crédit spécialisé dans le financement du secteur culturel. L'État l'a doté d'une mission d'intérêt général : faciliter l'accès au crédit bancaire des entreprises des secteurs culturels et créatifs. Lien entre le monde bancaire et les entreprises culturelles et créatives, l'IFCIC offre aux entreprises et associations culturelles, ses deux solutions de financement - garantie bancaire et prêt - ainsi que son expertise bancaire et financière.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les moyens d'intervention de l'IFCIC en prêts et prêts participatifs ont été renforcés dans une logique d'action continue entre les outils publics (aides et soutiens directs des établissements publics de l'Etat) et privés (financements bancaires et outils de fonds propres).

Au 31 décembre 2020, l'IFCIC gérait plus d'1 milliard d'euros de prêts garantis et octroyés en faveur de l'ensemble des secteurs culturels et créatifs.